



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 4090241

N/REF : 16/09/2024 15H58 C:002640 I:23281
V/REF : E43614
V/Email reçu le Lundi 16/09/2024 a 15H58

ALLIADE HABITAT
Service Sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

V/REF.IMM. ALH-3254
IMMEUBLE : LYON QUEYRAS
7/9/11 RUE JEAN PIERRE LEVY
69003 LYON

Dardilly, le 30 Septembre 2024

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 9 RUE JEAN PIERRE LEVY - LOGEMENT MME BOUKHADRA TEL 0788365047
OU 04 72343743 AU 1ER ETAGE

MOTIF : INTERVENIR SUITE A UN INCENDIE POUR LE REMPLACEMENT D UN CACHE DE
SONNETTE QUI A BRULE

Donneur d'ordre : Mme I. PAILLER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Dépannage logements

LE 26/09 A 11H30 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME BOUKHADRA AU 1ER ETAGE
CONTROLE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE ENDOMMAGEE
FOURNITURE ET REMPLACEMENT D'UN BOUTON POUSSOIR ENCASTRE
REPRISE DU CABLAGE ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT - OK

OBSERVATIONS :

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	1	32,10	32,10
1,00	EL0110-Rempl.Bouton Pouss Sonett paliere	1	15,53	15,53
TOTAL H.T.				47,63
T.V.A. a 10,00%				4,76
TOTAL T.T.C.En EURO				52,39

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

12 chemin des Gorges – 69570 DARDILLY

SAS au capital de 30 000 €

RCS. LYON 419 990 171 – TVA intracommunautaire FR 83419990171

Tél : 04 78 20 96 35 - Fax : 04 78 20 03 45

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 1884 958 - B.I.C : SOGEFRPP



*Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr*

FACTURE N° 4090241

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

Référence à rappeler
Commande N°E43614
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

SERVICE SINISTRES

173 Avenue Jean Jaurès

69007 LYON

Emetteur : MME Isabelle PAILLER

SARL AMES ELECTRICITE

12 CHEMIN DES GORGES

69570 DARDILLY

1609-1558

Prestation Parties Privatives

HP 3254 - INC 240514 - Chiffrage expert, Travaux à réaliser entre le 16/09/2024 et le 21/10/2024

Votre contact : MME ZAHIRA BENAÏSSA (0626653218)

LYON QUEYRAS (ALH - 3254 - 001 - 0136)

Occupant : 079380/34 M. MME BOUKHADRA
ABDELKA

9 RUE JEAN PIERRE LEVY

Domicile : 0472343743 portable : 0788365047

69003 LYON 3EME ARRONDISSEMENT Logement n° 043171,
porte n°0213, 1er étage, Type 4

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - .Electricite	50,00	1,00 FOR	50,00	10,00%
Suite incendie, accord suivant chiffrage expert pour remplacement d'un cache de sonnette qui a brûlé				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT		50,00 €
Total TVA	10,00%	5,00 €
Total TTC		55,00 €

Veillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la
réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et
la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Still

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°E43614
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestationEvaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
 - Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
 - Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
 - Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
 - Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
 - Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
 - Respecter les interdictions de fumer
 - Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
 - Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR
-